

## Edito

« **A**ffaire Gilbert Rozon : Tout le show Business québécois savait ». Ainsi titrait « Le Parisien » relativement aux accusations de viols et d'agressions sexuelles qui visent un animateur de télévision. Citons également « Un inceste ordinaire – Et pourtant, tout le monde savait », titre d'un ouvrage de Léonore Le Caisne, ethnologue au CNRS, paru en 2014, qui raconte l'histoire de Nelly, torturée et violée par son père pendant 28 ans, au vu et au su de tout un village de la région parisienne. Sans parler de Harvey Weinstein... Le point commun entre ces affaires, c'est la terminaison de la phrase : tout le monde savait... et personne n'a rien dit. Car c'est justement là le propos : l'acceptation jusqu'à la banalisation de pratiques inacceptables – des crimes en l'occurrence – par des citoyens, certainement très biens et propres sur eux par ailleurs. Et on retrouve cette banalisation dans tout un tas de champs, que ce soit le détournement de fonds publics, les commissions occultes, les trafics divers.

**E**t dans le champ de la formation professionnelle, comment ça se passe ? Prenons par exemple, la nouvelle mission confiée à l'AFPA par l'État : la formation des réfugiés. En digne dépositaire des idéaux de Voltaire, Rousseau ou bien Hugo, l'État français ne pouvait accueillir les réfugiés sans les intégrer dans la société. D'où le financement de parcours de formation, pour leur apprendre un métier. Ça, c'est la théorie. Dans la pratique, tout juste va-t-on prévoir de les amener vers un « premier niveau d'employabilité », et basta. Sauf que ! Pour s'intégrer dans une société, avant même une employabilité, encore faut-il en comprendre la langue. Et c'est là que ça coince. On a beau être le meilleur formateur FLE qui soit, quand on est face à des réfugiés qui ne comprennent pas un mot de ce que vous dites... Alors on en parle au manager. Qui répond qu'il sait : jamais ces réfugiés n'auraient dû entrer directement en formation, mais l'AFPA a besoin d'argent, alors... Les financeurs aussi savent. Ils savent que l'argent public qu'ils injectent ne permettra pas l'intégration de ces publics en grande difficulté. Tout le monde sait. Mais là encore, il est normal de ne pas en parler. En plus, c'est même pas un crime...

## Brèves de CRE

## LIGNE COMMERCIALE IdF :

## RECHERCHE SUZANNE (OU AUTRE) DÉSPÉRÉMENT

Les résultats de l'appel d'offres du Conseil régional ne seront connus, au mieux, qu'au mois de juin. D'autant que la date de dépôt des dossiers, initialement le 8 mars, a été repoussée de 3 semaines, ce qui va certainement combler de bonheur celles et ceux qui ont cravaché soirs et week-end. En attendant, il reste « le marché privé » pour sauver le budget 2018. Chiffre d'affaires en progression : 7,4 M€ en 2016 ; 8,8 M€ en 2017 ; 9,45 M€ prévus en 2018 (sur un budget global de 69,8 M€), avec une perspective à 12,4 M€ en 2020. Seul bémol : les effectifs de la ligne commerciale qui ne sont pas suffisants, d'autant que les salariés qui ne rentrent pas dans le moule sont invités à aller voir ailleurs. Si donc l'aventure vous tente... Sinon, on a pu assister en direct à la formation expresse de la directrice régionale entreprise : une élue (CGT) lui a rappelé quelques bases de la com' en matière commerciale. Il n'est jamais trop tard pour apprendre.

## GUIDE DE LA LAÏCITÉ :

## L'AFPA MARCHE SUR DES ŒUFS (DE PÂQUES ?)

De plus en plus de « confrontation à la pratique religieuse » dans les centres de formation ont fini par pousser l'AFPA à officialiser la position de la direction sur les conduites à tenir face à des situations de plus en plus fréquentes de stagiaires mettant en œuvre leurs convictions religieuses. Ça part d'un bon sentiment, mais une fois encore, ça manque de rigueur en cela qu'il y a un mélange des concepts, des droits et devoirs de chacun. Tout d'abord, le guide nous apprend que l'AFPA étant un EPIC, le principe de laïcité s'applique à tous les salariés, comme pour les fonctionnaires. La délégation SUD a rappelé à la direction que d'une part, tous les salariés de l'AFPA ne sont pas dans l'EPIC, et d'autre part que, si la direction souhaite mettre en œuvre ce principe de neutralité, alors elle doit l'inscrire dans le règlement intérieur de l'entreprise. Sinon, cette disposition n'est pas opposable. Après avoir rechigné (par principe), la directrice régionale est convenue qu'effectivement, nous avons raison. Concernant les stagiaires, là encore, il existe un .../...

.../... document, le Règlement Intérieur Stagiaires, qui permet également de définir les droits et devoirs des stagiaires en formation. Il est donc nécessaire de modifier aussi ce document. Pour le reste, nous avons félicité la démarche qui permet enfin d'apporter une réponse uniforme, même si bien sûr, toutes les questions ne trouvent pas réponse dans ce guide. À suivre..

### **MOBILITÉ DES SALARIÉS :**

#### **ÇA VA CONTINUER DE BOUGER EN 2018**

Et la mobilité, en langage AFPA, ça veut surtout dire mobilité vers l'extérieur de l'AFPA : 49 CDI en moins en 2017, dont 13 en rupture conventionnelle.

Et déjà 2 ruptures conventionnelles depuis janvier, qui viennent alimenter la réduction des effectifs prévue pour 2018 : 72 ETP (équivalent temps plein) en moins. Quant à la plate-forme de mobilité, elle s'est « enrichie » ce mois-ci de 3 formateurs (2 à Créteil, 1 à Meaux). Concernant les ruptures conventionnelles, le DRH régional a tenu à démentir le phantasme des indemnités exorbitantes qui seraient versées au moment du départ : rien de plus que l'indemnité légale.

On a pu le constater, et en même temps, on n'a pas été surpris : pas de danger que l'AFPA en fasse de trop lorsqu'il s'agit de lâcher des sous aux salariés.

### ***DP + CE + CHSCT = CSE : Explications de texte***

DP, CE, CHSCT : 3 instances de représentation du personnel, 3 rôles bien définis :

- Les DP, Délégués du Personnel, créés en 1936 sous le Front Populaire, ont vocation à porter les réclamations, individuelles et collectives, des salariés auprès de l'employeur, qui doit apporter une réponse écrite dans les 6 jours. Les réclamations portent généralement sur le non respect par l'employeur des accords d'entreprise, du Code du Travail, des usages en cours dans l'entreprise, ...
- Le CE, Comité d'Établissement (ou d'Entreprise), créé en 1945 (sous le Conseil National de la Résistance), est obligatoirement consulté sur toutes les décisions prises par l'employeur concernant la marche générale de l'entreprise. De fait, lorsque une entreprise emploie plus de 50 salariés (seuil d'existence du CE), c'est tout de suite 100 à 200 personnes dont l'existence même dépend de l'entreprise : le législateur a trouvé normal que l'employeur, dans le cadre de sa responsabilité sociétale, prenne l'avis des salariés (qu'il suit ou pas, d'ailleurs).
- Les CHSCT, Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail, créés en 1982, ont vocation à obliger l'employeur à respecter son obligation de sécurité de résultat, vis à vis des salariés qu'il emploie.

Rendre des comptes quand on ne respecte pas les accords d'entreprise ou le Code du travail, rendre des comptes sur les choix économiques, rendre des comptes sur les causes des accidents au travail, voilà bien longtemps que le MEDEF (et le CNPF avant lui) trouvait insupportable ces obligations. Rendre des comptes à des ouvriers qui plus est ? Quelle horreur !

Heureusement, le 27 septembre 2017, ce fût Noël avant l'heure et le Père Noël Macron a supprimé toutes ces IRP. Mais pour que le caractère antisocial de cette mesure n'apparaisse pas trop vite, il a créé le CSE, Comité Social et Économique, dont le rôle est de reprendre une partie des missions des 3 IRP détruites.

À l'AFPA, ce sont principalement les IRP de proximité, DP et CHSCT, qui risquent de disparaître. Dans ses premières propositions d'Accord en vue des élections, la direction n'envisage que le maintien de certains des CE/CRE actuels pour constituer les CSE. SUD FPA ne laissera pas faire sans broncher la destruction des moyens de défendre les salariés, et de leurs conditions de travail. La partie ne fait que commencer...

<b><i>Pour trouver un représentant SUDFPA-Solidaires en Ile de France</i></b>	
Paris : Martine GLEYZE	Nanterre/Meudon/Plessis : François DUVAL
DRIF : Jean-Marc CELLIER	Stains/Gonesse : Richard LALAU
Champs/Meaux : Nathalie LE VANNIER	Créteil : Bernard BONNET
Évry-Ris/Lardy : Jean DUFAU	Bernes / SOA : Pascal GRANDIN

SUD FPA Ile de France - 1 rue de la Citoyenneté - 93240 STAINS - <http://sudfpa.net>